

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 avril 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme GINDRE, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme VIAN, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme VINDY représentée par M. HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, M. JASPART.

Date de convocation : 31 mars 2023.

Délibération n° : 19-2023

Objet : Convention de partenariat et de financement pour la Manifestation "Jouons de nos différences" – La Ligue de l'Enseignement

La manifestation "Jouons de nos différences" a été créée en 2007 par le CCAS de la Ville de Dijon. Ses objectifs principaux sont :

- favoriser et sensibiliser l'inclusion sous forme ludique des personnes en situation de handicap ;
- mettre en avant des actions de partenaires, principalement associatifs, sur la question du « vivre ensemble » ;
- réaliser une manifestation à destination du grand public.
-

Cette journée a lieu traditionnellement au mois de mai, au parc de la Colombière à Dijon.

En 2022, 41 activités ont été proposées, 36 partenaires étaient présents et des temps forts sur scène ont été proposés.

Il y a eu près de 1300 participants à l'ensemble des activités qui ont rythmé cette journée.

Articulée autour d'ateliers et activités ludiques, cet événement invite à changer les regards sur la notion de handicap, à générer du lien social et de la solidarité.

Dans la perspective de l'édition 2023, un nouveau modèle de portage de l'action est proposé. Ce modèle s'appuie sur la volonté du CCAS et les associations, historiquement actives sur cet événement, que la tenue de cette journée se poursuive.

A compter de l'édition 2023, le pilotage de l'action est réalisé par le CCAS (gestion budgétaire, plan de communication, participation au temps de coordination), l'organisation et la déclinaison opérationnelle étant confiées à une association.

Cette nouvelle organisation a été présentée aux associations participantes le 22 septembre 2022. La Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or s'est portée volontaire. Forte de l'expérience de cette association dans l'organisation du "Grand dèj", le CCAS a retenu sa candidature.

Une convention de partenariat précise les modalités d'organisation, d'engagement des parties et de contribution financière sous forme de subvention.

Pour 2023, la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or recevra une subvention d'un montant de 7 000 €.

Le budget global pour l'organisation propre de la manifestation est de 26 600 €, identique à celui de 2022.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le versement d'une subvention d'un montant de 7 000 € (sept mille euros) à l'association la Ligue de l'enseignement ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention de partenariat avec l'association Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1